



POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N°39 DU SAMEDI 31/05/2025

Réunion du lundi 26 mai 2025

Président : François RIOUFFREYT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 35 du DL et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

RAPPEL AUX CLUBS

MONTÉES – DESCENTES JEUNES

MONTÉES :

U18

- U18 D1 :** Le 1^{er} accède en U20 R2, suivant les modalités définies par la ligue AURA.
Possibilité de match de barrage (07/08 juin 2025) entre un représentant du 01, 03, 15, 42, 43 et 63 (décision du Conseil de Ligue du 25/10/23).
- L'équipe garde sa place en U18 D1.
Si un club refuse de monter ou ne peut accéder, par suite de dispositions réglementaires, le deuxième ou le troisième de la poule U18 D1 accèdera à sa place.
La montée en Ligue ne peut dépasser l'équipe classée troisième.
- U18 D2 :** Les deux premiers de chaque poule (A et B) accèdent en U18 D1.
- U18 D3 :** Le premier de chaque poule D3 2^{ème} phase (Poule A, B, C et D) accède en U18 D2.

U17

- U17 D1 :** Le 1^{er} accède en U18 R2.
- L'équipe conserve sa place en U17 D1.
Si un club refuse de monter ou ne peut accéder, par suite de dispositions réglementaires, le deuxième ou le troisième de la poule U17 D1 accèdera à sa place.
La montée en Ligue ne peut dépasser l'équipe classée troisième.
- U17 D2 :** Les deux premiers (poule unique) accèdent en U17 D1.

U15

- U15 D1 :** Le 1^{er} accède en U16 R2 ou U15 R2 (au choix).
- L'équipe garde sa place en U15 D1.
Le 2^{ème} accède en U16 R2 ou U15 R2 (suivant le choix du 1^{er} de la Poule).
- L'équipe garde sa place en U15 D1.
Si un club refuse de monter ou ne peut accéder, par suite de dispositions réglementaires, le troisième de la poule U15 D1 accèdera à sa place.
La montée en Ligue ne peut dépasser l'équipe classée troisième.

- U15 D2 :** Les deux premiers de chaque poule (A et B) accèdent en U15 D1.
U15 D3 : Le premier de chaque poule D3 2^{ème} phase (Poule A, B, C et D) accède en U15 D2.

- U14**
U14 D1 : PAS DE MONTEE EN U15 R2 CETTE SAISON EN RAISON D'UNE POULE A 8 DANS LA CATEGORIE.

DESCENTES :

- U18**
U18 R2 : L'équipe est reléguée en U18 D1.
U18 D1 : Les équipes classées aux 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} place sont reléguées en U18 D2.
En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 et U16 R2, c'est le 8^{ème} qui descend et ainsi de suite.
U18 D2 : Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule et le moins bon 10^{ème} sont reléguées en poule de brassage.
En cas de descente ligue, c'est le moins bon 10^{ème}, les 2 10^{ème}, le moins bon 9^{ème}, etc...

- U16**
U16 R2 : La et/ou les équipes descendantes du championnat AURA ont le choix de descendre en U18 D1 ou U17 D1.

- U17**
U17 D1 : Les équipes classées aux 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} places (retour à une poule de 12 équipes pour la saison 25-26) sont reléguées en U17 D2.
En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 ou U16 R2, c'est le 10^{ème} qui descend et ainsi de suite, en U17 D2.
U17 D2 : Pas de descente (poule unique).

- U15**
U15 R2 : L'équipe est reléguée en U15 D1.
U15 D1 : Les équipes classées aux 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} place sont reléguées en U15 D2
En cas de descente(s) de Ligue en U15 R2 et U16 R2, c'est le 8^{ème} qui descend et ainsi de suite.
U15 D2 : Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule et le moins bon 10^{ème} sont reléguées en poule de brassage.
En cas descente ligue, c'est le moins bon 10^{ème}, les 2 10^{ème} etc...

FORFAIT SIMPLE

- Affaire n°405** - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule D (J13)
Affaire n°406 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D3 Poule B (J13)
Affaire n°407 - Dossier transmis par la Commission Féminines Seniors à 8 D2 (J18)
Affaire n°408 - Dossier transmis par la Commission Féminines U15 D2 (J7)
Affaire n°409 - Dossier transmis par la Commission Féminines U15 D1 (J9)
Affaire n°410 - Dossier transmis par la Commission Seniors D3 Poule D (J22)
Affaire n°411 - Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule E, J22)
Affaire n°412 - Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule C (J22)
Affaire n°413 - Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule D (J22)
Affaire n°414 - Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule D, J22)
Affaire n°415 - Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule D (J22)
Affaire n°416 - Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule E (J22)
Affaire n°417 - Dossier transmis par la Commission Critérium CD1 (J22)
Affaire n°418 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U13 D1 Poule G (J22)
Affaire n°419 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D4 Poule A (J22)
Affaire n°420 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D4 Poule A (J22)
Affaire n°421 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule B (J14)
Affaire n°422 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule D (J14)

DÉCISIONS

N°405 : rencontre n°30017526 du 18/05/25 – Championnat U15 D4 Poule D (J13) : CHATEAUNEUF 2 – LOIRE FOREZ 2
Match perdu par forfait à Loire Forez 2, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Châteauneuf 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°406 : rencontre n°30011475 du 17/05/25 – Championnat U18 D3 Poule B (J13) : ST MARCELLIN EN FOREZ – CHATEAUNEUF
Match perdu par forfait à Châteauneuf, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St Marcellin en Forez**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°407 : rencontre n°29154374 du 24/05/25 – Championnat Seniors Féminines à 8 D2 (J18) : ST MARTIN LA SAUVETÉ - MONTS ET PLAINE

Match perdu par forfait à Monts et Plaine, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St Martin la Sauveté**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°408 : rencontre n°504775 du 24/05/25 – Championnat Féminines à 8 U15 D2 (J7) : L'ETRAT LA TOUR – FC. ROANNE

Match perdu par forfait à L'Etrat La Tour, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Fc. Roanne**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°409 : rencontre n°53092610 du 24/05/25 – Championnat Féminines à 8 U15 D1 (J9) : VILLERS – SURY LE COMTAL

Match perdu par forfait à Villers, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Sury le Comtal**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°410 : rencontre n°28872671 du 25/05/25 – Championnat Seniors D3 Poule D (J22) : ST GALMIER CHAMBŒUF 3 – ST JEAN BONNEFONDS

Match perdu par forfait à St Galmier Chambœuf 3, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St Jean Bonnefonds**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°411 : rencontre n°29074100 du 25/05/25 – Championnat Seniors D4 Poule E (22) : OLYMPIQUE DU MONTCEL – BONSON ST CYPRIEN 2

Match perdu par forfait à Bonson St Cyprien 2, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Olympique du Montcel**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°412 : rencontre n°29333755 du 25/05/25 – Championnat Seniors D5 Poule C (J22) : ST MARCELLIN EN FOREZ 2 – MONTS DU FOREZ

Match perdu par forfait à Monts du Forez, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St Marcellin en Forez 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°413 : rencontre n°29158570 du 25/05/25 – Championnat Seniors D5 Poule D (J22) : SE. ST CHARLES VIGILANTE – SUD FOREZ LURIECQUOIS 2

Match perdu par forfait à Sud Forez Luriecquois 2, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Se. St Charles Vigilante**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°414 : rencontre n°29150546 du 25/05/25 – Championnat Seniors D5 Poule D (22) : PÉRIGNEUX ST MAURICE 2 – SE. LA RIVIÈRE 2

Match perdu par forfait à Périgneux St Maurice 2, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Se. La Rivière 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°415 : rencontre n°29158569 du 25/05/25 – Championnat Seniors D5 Poule D (J22) : SORBIERS GRAND QUARTIER – DOIZIEUX LA TERRASSE 2

Match perdu par forfait à Doizieux La Terrasse 2, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Sorbiers Grand Quartier**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°416 : rencontre n°29033290 du 25/05/25 – Championnat Seniors D5 Poule E (J22) : CHATEAUNEUF 3 – ST JEAN BONNEFONDS 2

Match perdu par forfait à St Jean Bonnefonds 2, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Châteauneuf 3**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°417 : rencontre n°528616313 du 24/05/25 – Championnat Critérium CD1 (J22) : L'ÉTRAT LA TOUR 5 – SE. ST CHARLES VIGILANTE 5

Match perdu par forfait à L'Etrat La Tour 5, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Se. St Charles Vigilante 5**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°418 : rencontre n°53185941 du 24/05/25 – Championnat U13 D1 Poule G (J7) : ST FERREOL GAMPILLE 1 – ROANNE PARC 1

Match perdu par forfait à Roanne Parc 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St Ferréol Gampille 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°419 : rencontre n°30011594 du 24/05/25 – Championnat U18 D4 Poule A (J14) : ST FERREOL GAMPILLE – ST ETIENNE SUD

Match perdu par forfait à St Etienne Sud, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**St Ferréol Gampille**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°420 : rencontre n°30011833 du 24/05/25 – Championnat U18 D4 Poule A (J14) : BORDS DE LOIRE 2 – BELLEGARDE EN FOREZ

Match perdu par forfait à Bellegarde en Forez, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Bords de Loire 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°421 : rencontre n°30022806 du 25/05/25 – Championnat U15 D4 Poule B (J14) : CHATEAUNEUF – BELLEGARDE EN FOREZ
Match perdu par forfait à Bellegarde en Forez, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Châteauneuf**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

N°422 : rencontre n°30017440 du 25/05/25 – Championnat U15 D4 Poule D (J14) : SAVIGNEUX MONTBRISON 3 – CHATEAUNEUF 2

Match perdu par forfait à Châteauneuf 2, moins un point au classement, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**Savigneux Montbrison 3**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District

FORFAIT GÉNÉRAL

Affaire n° 423 – Commission Seniors D2 Poule B	545881	ROANNE PARC (J22/22)
Affaire n° 424 – Commission des Jeunes U17 D1	551381	ECOTAY MOINGT (J25/26)

AMENDES

Amende pour forfait simple

582208	LOIRE FOREZ 2 (U15 D4 Poule D, J13)	30 €
533556	CHATEAUNEUF (U18 D3 Poule B, J13)	30 €
560856	MONTS ET PLAINE (Féminines à 8 D2, J18)	50 €
504775	L'ÉTRAT LA TOUR (Féminines à 8 U15 D2, J7)	30 €
527615	VILLERS (Féminines à 8 U15 D1, J9)	30 €
563840	ST GALMIER CHAMBŒUF 3 (Seniors D3 Poule D, J22)	50 €
537227	BONSON ST CYPRIEN 2 (Seniors D4 Poule E, J22)	50 €
580991	MONTS DU FOREZ (Seniors D5 Poule C, J22)	50 €
552011	SUD FOREZ LURIECQUOIS 2 (Seniors D5 Poule D, J22)	50 €
560731	PÉRIGNEUX ST MAURICE 2 (Seniors D5 Poule D, J22)	50 €
523340	DOIZIEUX LA TERRASSE 2 (Seniors D5 Poule D, J22)	50 €
516407	ST JEAN BONNEFONDS 2 (Seniors D5 Poule E, J22)	50 €
504775	L'ÉTRAT LA TOUR 5 (Critérium CD1, J22)	50 €
545881	ROANNE PARC (U13 D1 Poule G, J7)	50 €
582734	ST ETIENNE SUD (U18 D4 Poule A, J14)	50 €
504820	BELLEGARDE EN FOREZ (U18 D4 Poule A, J14)	50 €
504820	BELLEGARDE EN FOREZ (U15 D4 Poule B, J14)	50 €
533556	CHATEAUNEUF 2 (U15 D4 Poule D, J14)	50 €

Amende pour forfait général

545881	ROANNE PARC (Seniors D2 Poule B, J22/22)	100 €
551381	ECOTAY MOINGT (U17 D1, J25/26)	50 €

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de3 la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.